

# BIEN COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DES SÉJOURS

## Relations

### Avant le séjour

- Favoriser le contact avec l'inscrivant, la famille, l'institution, les éducateurs ou services de tutelle. Disponible et à l'écoute, nous répondons à vos interrogations.
- Mise en place d'une communication avec les établissements ayant plusieurs vacanciers partant avec nous pour faciliter l'organisation. Possibilité de **créer un partenariat** afin de limiter le coût des participants en mettant à disposition un lieu d'hébergement, un véhicule, ou bien un membre du personnel.

### Pendant le séjour

- Possibilité de recevoir ou donner des appels téléphoniques.
- Visites possibles sauf indications contraires.
- Membres des bureaux joignables 24h/24, en contact régulier avec les animateurs des séjours.

### Après le séjour

- Remise d'un compte-rendu individuel de séjour aux vacanciers, à la famille ou à l'établissement si le vacancier le souhaite.
- Enquête de satisfaction transmise à chaque participant.
- Permanence téléphonique mise en place avant, pendant et après le séjour.
- Remise de photos.

## Organisation des séjours

### Hébergements de qualité

Les lieux d'hébergement sont validés au préalable par les membres de l'association. Nous veillons à ce qu'ils respectent les normes en vigueur concernant l'hygiène et la sécurité. Nous privilégions les hébergements avec le label Tourisme&Handicap.

Nous sommes très attentifs à la configuration des lieux de façon à garantir l'intimité et le respect des personnes (chambres non mixtes et couchages individuels). Chaque personne possède des espaces de rangement. *Lors de l'accueil d'un couple, une chambre individuelle leur est réservée.*

Les animateurs dorment à proximité des chambres des vacanciers. Ils assurent l'entretien quotidien des sanitaires, des chambres et des parties communes.

### Linge

A l'arrivée et au départ du vacancier, un inventaire de ses affaires est effectué. Au retour, le linge est rangé dans les valises : linge propre séparé du sale. Il est vivement conseillé de **marquer son linge si jugé nécessaire**.



## Restauration

Les repas pris au sein de l'hébergement sont effectués par l'équipe encadrante ou peuvent être assurés par un organisme extérieur. Tout dépend du séjour choisi et de l'autonomie des vacanciers.

Autonomie A111-B232 : gestion libre

Autonomie A311-C432 : demi-pension ou pension complète

L'équipe encadrante s'engage à effectuer au moins un repas chaud par jour (possibilité de pique-nique), de varier les aliments et de respecter les règles d'hygiène. Les vacanciers sont sollicités pour le choix des menus.

*Les régimes particuliers sont pris en compte ainsi que les convictions religieuses.*

**La gestion libre des repas** signifie que ce sont les équipes qui préparent les repas.

**La demi-pension** comprend 1 repas préparé par les équipes et 1 repas fourni par un traiteur ou 1 repas pris au restaurant.

**La pension complète** signifie que tous les repas seront préparés par un traiteur ou pris au restaurant.

### Budget pour extra sur place



Lors de l'inscription du vacancier, il est demandé de spécifier la gestion de l'argent. En fonction des besoins, une aide ou des conseils peuvent être donnés par l'équipe encadrante. Lors de l'arrivée sur le lieu du séjour, l'équipe accompagnatrice prend en charge l'argent si le vacancier (ou son responsable légal) le souhaite. Un récapitulatif des dépenses ainsi que les tickets de caisse peuvent être conservés et remis au vacancier sur simple demande.

Le vacancier peut venir sur le séjour avec des espèces. Vous pouvez également effectuer un virement directement à l'association avant le séjour. L'argent sera, par la suite, remis au responsable du séjour.

Nous vous conseillons de **compter environ 30 € d'argent de poche pour une semaine**. Si vous effectuez un virement pour nous confier l'argent de poche du vacancier, merci de le faire minimum 20 jours avant le début du séjour.



# Encadrement Expérimenté

L'encadrement des séjours varie en fonction de l'autonomie des vacanciers. Autonomie définie via la grille d'évaluation (page 12).

Chaque séjour est encadré par :

**UN RESPONSABLE** : personne ayant déjà réalisée un séjour adapté ou personne ayant de l'expérience auprès du handicap, des qualifications ou formations requises dans le secteur médico-social et/ou de l'animation (AES, EDUC, AS). Le responsable est le moteur de l'équipe et il garantit le bon déroulement du séjour.

**UN OU DES ACCOMPAGNEUR(S)** : personne avec une sensibilisation au monde du handicap et une réelle motivation de partager une expérience humaine. Son rôle est d'accompagner le vacancier dans la vie quotidienne (toilette, repas, ménage, etc.), d'animer le séjour et de faire en sorte que les vacanciers se sentent bien et apprécient leurs vacances.

Les séjours avec une faible autonomie comprennent en plus :

*Nous mettons en place une formation spécifique pour les responsables de séjours et accompagnateurs.*

Une personne en formation ou diplômée dans le secteur médico-social (médecin, infirmier, aide-soignant, etc.)  
+ deux personnes ayant le PSC1



## Point Important Médical



Lors de l'inscription du vacancier, une fiche de renseignements est transmise. Elle doit être complétée assidument. La partie médicale est très importante car elle permet d'informer l'équipe encadrante sur le handicap, l'état de santé, les soins nécessaires ou encore l'accompagnement (toilette, quotidien) du vacancier.

Une organisation est mise en place pour stocker les médicaments, les gérer et les distribuer. A l'arrivée du vacancier sur le point de RDV pour le départ, les médicaments sont collectés et mis sous clés.

Nous vous demandons impérativement de **mettre les médicaments dans des semainiers, sur lesquels sont mentionnés le nom/prénom du vacancier (merci de joindre l'ordonnance avec le pilulier)**. En cas d'erreur ou d'oubli de votre part, nous ferons appel à un professionnel de santé apte à préparer les piluliers.

Nous vous rappelons que **les médicaments sans ordonnance ne seront pas administrés sans un avis médical. Nous vous remercions de penser à nous communiquer une ordonnance pour les médicaments de confort et de fournir ces médicaments.**



**Nous acceptons les vacanciers avec du matériel médical (lève personne, lit médicalisé, etc.) ou ceux ayant besoin de soins.** Nous nous engageons, au préalable et en collaboration avec la famille ou l'établissement du vacancier, à contacter cabinet médical, infirmier ou tout autre personnel médical à proximité du lieu de séjour afin que le vacancier ait les soins et interventions nécessaires. Nous nous engageons à informer le responsable légal du vacancier au moindre souci d'ordre médical et de mettre en place les démarches du protocole d'urgences si nécessaire. Un rapatriement au domicile de la personne peut être envisagé en cas de besoin.

**Merci de nous communiquer les ordonnances au minimum 1 mois avant le début du séjour si besoin de matériel médical ou de soins.** Pour les fauteuils roulants d'appoint non permanents, merci de faire une **prescription de location de fauteuil** afin que nous puissions le faire livrer sur le lieu du séjour.

Si besoin de chaise douche spécifique, d'un harnais pour lève personne, veuillez l'amener sur le séjour. Si la chaise est classique, nous vous confirmerons ou non la nécessité de l'apporter.

**Les vacanciers ayant une orientation FAM ou MAS en vertu de l'article D344-5-8 du CASF doivent transmettre à l'association un dossier cacheté présentant les informations médicales relatives à la personne.**

Pour votre information, l'association ne couvre pas les dommages causés sur les fauteuils électriques.

**Les frais médicaux sont à la charge des participants. Une demande de remboursement sera adressée au cas où l'association avance les frais.**

## Animations/Activités

L'animation est l'**élément moteur** de nos séjours. **L'ambiance et la convivialité** sont les axes centraux de nos prestations. Les activités mentionnées dans la brochure seront maintenues et organisées par l'équipe accompagnatrice (à l'exception de réels empêchements comme des intempéries, refus des vacanciers d'y participer, etc.)

En plus des activités présentes dans la brochure, d'autres animations et activités peuvent être réalisées en fonction des envies des participants : promenades, visites, repas à thèmes, jeux divers, activités créatives, rédaction de cartes postales, marchés, fêtes de quartier... Les activités et excursions sont établies en fonction du patrimoine touristique du lieu du séjour et des festivités locales et nationales.

L'équipe encadrante se doit de respecter le **désir et le rythme de chaque vacancier**. C'est pourquoi les activités et animations proposées ne sont pas obligatoires.

Nous rappelons que certaines activités spécifiques, notamment sportives que nous proposons dans la brochure sont encadrées par un personnel qualifié selon les réglementations en vigueur.

Si certaines activités sont annulées pendant le séjour pour diverses raisons, nous nous engageons à les remplacer par des activités équivalentes ou par un remboursement à la suite du séjour.

Nos activités et animations sont choisies minutieusement. Nous essayons au maximum de proposer un large choix afin de satisfaire les envies de chacun.

**Pour les sports à sensations, nous vous demanderons de transmettre un certificat médical d'autorisation.**



## LES TRUCS EN PLUS

Tous nos séjours comprennent :

- Voyage Aller-Retour du lieu de RDV au lieu de vacances
- Sortie au restaurant
- 2 sorties « encas » : confiserie, pâtisserie, boisson...
- Marchés locaux avec dégustations lorsque c'est possible
- Animations et sorties locales
- Cadeaux personnalisés à chaque vacancier pendant le séjour de Noël

## ACTIVITES

Equitation  
Voile Shopping  
Massage  
Musée  
Bar Baignade  
Jetski  
Dessins  
Vélo  
Danse Balades  
Musique  
Parapente  
Dégustation  
Balades



Et maintenant à vous  
de choisir votre séjour !